



Paris, le 23 octobre 2006

- Communiqué de presse -

Prévention : des Etats Généraux sans cahiers de doléances !

Les assises des Etats généraux de la prévention se sont tenues, lundi 16 et mardi 17 octobre, dans la plus grande confiance ... et pour cause : si les médias y ont été associés avec la même parcimonie que les associations, nous ne nous en étonnerons nullement.

En effet, aucune réelle concertation des associations impliquées dans le champ de la santé n'a prévalu à l'organisation de ces Etats généraux, ni avec les 24 associations membres du Collectif Interassociatif Sur la Santé ni au-delà de celles-ci. Les associations y ont été invitées en tant que public, aucunement en tant que partie prenante dans les phases de conception et de préparation. Cette constatation soulève une double interrogation quant aux travaux à venir dans le champ prioritaire de la prévention.

Quelle place entend-on accorder aux associations dans un domaine où leur expertise est irremplaçable ?

Cette première étape dans l'organisation des Etats généraux de la prévention est de très mauvais augure. Nous revendiquons la prise en compte par les pouvoirs publics de notre savoir faire en matière de prévention et de notre expertise spécifique en tant que représentants des patients et des usagers. Nous exigeons ainsi d'être étroitement impliquées dans l'organisation des Etats généraux de la prévention, si tant est que ceux-ci souhaitent en avoir autre chose que le seul titre. Notre exigence de participation active et centrale vaut notamment pour la déclinaison territoriale des Etats généraux à travers les forums régionaux et locaux, mais aussi pour les suites qui pourront leur être données au niveau national.

Quelle coordination pour la définition et la mise en œuvre des politiques de prévention ?

Si le ministre de la Santé et des Solidarités s'est engagé, dans son discours prononcé le 17 octobre, à ce que les forums régionaux et locaux sur la prévention soient organisés sous l'égide des Conférences régionales de santé ... il reste encore à s'assurer que cette coordination entre Etats généraux de la prévention et Conférence de santé soit appliquée au niveau national.

Il apparaît donc essentiel que les Etats généraux de la prévention soient dorénavant mis en œuvre en concertation avec la Conférence nationale de santé. Pré requis offrant la double garantie d'une meilleure coordination et d'une plus grande implication des acteurs associatifs.

Contact :

Marc Paris – Responsable communication
Tél. : 01 40 56 94 42

**AFD - AFH - AFM - AFP - AIDES - Alliance Maladies Rares - APF - AVIAM - CSF - FFAAIR -
FNAMOC - FNAP-PSY - FNAIR- FNATH - Ligue Contre le Cancer - Le Lien - ORGECO - SOS
Hépatites - UFCS - UNAF - UNAFAM - UNAPEI - Vaincre la Mucoviscidose**